

المؤسسة الوطنية للمتاحف



المملكة المغربية



Royaume du Maroc

المؤسسة الوطنية للمتاحف



REGLEMENT DU CONOURS

**Création et réalisation graphique destinées à la
refonte de l'identité visuelle de la Fondation
Nationale des musées, l'évolution de sa charte
graphique et ses déclinaisons sur les supports de
communication**

I. INTRODUCTION ET CONTEXTE

Présentation de la Fondation Nationale des Musées et contexte

La Fondation nationale des musées a été créée en 2011 dans le but de valoriser le patrimoine muséographique national, en renforçant la gouvernance muséale du pays. Instituée par la loi n° 01-09 et promulguée par le Dahir n°1-10-21 au 14 jourmada I 1432 (18 avril 2011).

La FNM est une institution publique à but non lucratif investie de la personnalité morale et de l'autonomie financière, appelée à gérer, pour le compte de l'Etat, les musées nationaux.

Pour fêter ses 10 ans, la FNM souhaite renouveler son image de marque en mettant en avant ses objectifs principaux dont la préservation du patrimoine muséal par l'enrichissement des collections, l'inventaire et la conservation du patrimoine existant, l'encouragement des formations, l'exposition et la promotion du patrimoine culturel marocain et par la démocratisation de l'accès à l'art et à la culture. La FNM par le professionnalisme et le sérieux du travail accompli par ses équipes a pu signer des conventions avec les plus grandes institutions muséales au monde.

Ce renouvellement va par ailleurs de pair avec une réflexion sur l'identité visuelle globale de l'institution. L'objectif est de clarifier l'identité visuelle de celle-ci, d'en assurer une meilleure cohérence déclinable sur tout type de support. Cette refonte a pour objectif de signaler ce changement ainsi que de contemporanéiser et dynamiser l'image de la FNM.

Site web :

<http://www.fnm.ma/>

Instagram

Fondation nationale des musées

Facebook

Fondation Nationale des musées du Maroc

Mots clés :

Musées, art, culture, archéologie, patrimoine, expositions, lumière, couleurs, partage, ouverture, vivre ensemble

II. ORGANISATION DU CONCOURS

La Fondation Nationale des musées organise un concours pour la création et la réalisation graphique destinées à la refonte de son identité visuelle et l'évolution de sa charte graphique et ses déclinaisons sur les supports de communication.

III. OBJECTIF ET CRITERES DU LOGO

Objectif :

Moderniser l'image de marque de la Fondation nationale des musées en cohérence avec ses missions tout en conservant son authenticité afin d'en faire **un véritable repère au cœur de monde culturel et artistique au Maroc et au-delà.**

Critères :

L'élément clé dont la nouvelle charte graphique doit tenir compte est le **M** (voir le logo actuel), afin de le moderniser et de l'ancrer dans les valeurs de la FNM, ainsi affirmer la singularité de la FNM par le choix d'une typographie lisible, originale et épurée.

Le logo doit être :

- unique, et non sujet à confusion avec d'autres logos (pas de plagiat)
- fonctionnel, utilisable dans différents supports tout en conservant son intégrité
- reproduit facilement en grand ou en petit
- déclinable en noir et blanc

Le logo et la charte graphique sont destinés à être utilisés sur tous les supports de communication interne et externe, papier et numérique.

Le texte devant figurer sur le logo en langue arabe, française et tifinagh est le suivant :

المؤسسة الوطنية للمتاحف

Fondation Nationale des musées

ⵏⵏⵏⵏⵏⵏⵏⵏ ⵏⵏⵏⵏⵏⵏⵏⵏⵏ ⵏ ⵏⵏⵏⵏⵏⵏⵏⵏ

IV. DUREE DU CONCOURS

Le concours est ouvert à compter du **20 janvier au 26 février 2021 à 15h00**.

Si la commission de sélection considère ne pas avoir assez de propositions, elle s'autorise à prolonger la durée du concours de 2 semaines supplémentaires.

Le concours se déroulera en 3 étapes :

- Le dépôt des propositions par les participants au plus tard **le 26 février 2021 à 15h00** ;
- La sélection d'un seul logo (1 logo) à primer est effectuée par les membres du jury ;
- La remise du prix au lauréat

V. COMMISSION DU CONCOURS

Les membres de la commission seront désignés par le Président de la Fondation Nationale des musées.

VI. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les Marocains et étrangers résidants au Maroc à l'esprit créatif.

VII. EVALUATION ET CLASSEMENT DES PROPOSITIONS

Le rendu doit comprendre les éléments suivants :

Un document A4 paysage en format PDF comportant :

- Une entête avec le logo créé en langue arabe, française et tifinagh avec les dimensions suivantes : 18cm x 3cm (icône du logo et texte). L'icône du logo doit avoir une dimension minimale de 2cm x 2cm et maximale de 3cm x 3cm ;
- Le logo agrandi au centre de la page avec des dimensions de : 15cm x 15cm ;
- Informations et coordonnées du participant en bas de page (Nom et prénom, âge et ville).

Fichier numérique du logo conçu par le candidat par le logiciel de son choix (Photoshop, Illustrator, Inkscape, Corel Draw ou Gimp, etc.) ;

Note explicative de la charte proposée (en PDF) ne dépassant pas une page, avec les informations et les coordonnées du participant en bas de page (Nom et prénom, adresse postale, adresse mail, téléphone) ;

Une copie de la pièce d'identité (Carte d'identité nationale ou passeport).

La conception du LOGO peut être réalisée de façon individuelle ou en binôme.

Une note sur 100 est attribuée à chacune des propositions selon la grille ci-dessous :

| Critères | Note |
|--|-------------------|
| Mise en valeur des objectifs de a FNM | 40 points |
| La qualité visuelle : graphisme, couleurs, agencement texte/image, typographie | 20 points |
| Originalité de la conception | 30 points |
| Possibilité d'adaptation du logo sur différents supports | 10 points |
| Total | 100 points |

Le candidat ayant obtenu la note globale la plus élevée est désigné attributaire du concours.

VIII. QUESTIONS

Toute question doit être adressée, par courriel à : k.elalaoui@fnm.ma

IX. RECEPTION DES PROPOSITIONS

Pour être recevables, valides et considérées, les réponses doivent être adressées par **voie électronique** uniquement et reçues au plus tard :

Date de réception : 26 février 2021

Heure : **15 : 00**

Adresse mail : contact@fnm.ma

La proposition devra être envoyée avant la date et l'heure limites déterminées au présent règlement du concours. La date et l'heure pour la réception des propositions sont de rigueur. Les propositions reçues, après la date et l'heure prévues ou, dans un autre lieu autre que celui indiqué, de même que les propositions reçues par courrier postal ou télécopieur sont automatiquement déclarées non recevables.

X. PROCLAMATION DES RESULTATS ET PRIX

Le candidat retenu par le comité de sélection sera avisé par téléphone et/ou e-mail par ce comité. Le logo primé et le nom du lauréat pourront faire l'objet d'une publication sur les supports et réseaux de communication de la FNM.

Le candidat retenu sera appelé à fournir des éléments graphiques supplémentaires en cas de besoin.

Le logo sélectionné remportera un prix offert par la FNM d'une valeur de 20.000,00 DH.

XI. CESSION DES DROITS D'EXPLOITATION ET DE REPRODUCTION

Le candidat retenu cède, à titre exclusif, l'intégralité des droits ou titres de toute nature afférents aux résultats permettant à la FNM de les exploiter librement.

Un contrat de cession des droits sera fourni.

XII. LIVRABLES

Le candidat retenu devra fournir :

- version couleur quadrichromie / monochrome noir / noir et blanc, niveau de gris du logo ;
- version couleur pantone et quadrichromie pour différents fonds ;
- fourniture des fichiers de chaque version du logo des points précédents sur DVD sous formats numériques eps, jpeg, png en 72 et 300 DPI (logiciels de référence : suite Adobe) pour toutes exploitations ; - références couleurs : pantone, CMJN, RVB, HTML ;
- charte graphique,
- contrat de cession des droits d'exploitation et de reproduction

XIII. DISPOSITIONS GENERALES

Les personnes dont les données à caractère personnel figureront dans le dossier du concours reconnaissent et acceptent que pour les besoins du présent appel, la FNM traite leurs données personnelles conformément à la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à

l'égard du traitement des données à caractère personnel, et consentent, par conséquent, expressément et sans ambiguïté à l'utilisation, la divulgation et l'échange des données personnelles qu'il fournit à la FNM.

La FNM se réserve le droit :

- D'amender ou d'annuler le présent concours à tout moment ;
- De repousser le délai de réponse ;
- De déterminer si une réponse est satisfaisante ou non et remplit les conditions précisées dans le présent appel à candidature ;
- De ne pas donner suite aux propositions des candidats.